

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENTS

À la cent cinquante-sixième séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Golfe-du-Saint-Laurent tenue le mercredi 16 septembre 2026 à 16 h au bureau de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent situé au 29, chemin d'Aylmer Sound, bureau 400 à Chevery.

SONT PRÉSENTS PAR VISIOCONFÉRENCE :

Monsieur Daren Jones	préfet;
Monsieur Marco Wellman	préfet suppléant, maire de Gros-Mécatina;
Monsieur Colin Shattler	conseiller, maire de Blanc-Sablon;
Madame Dale Roberts Keats	conseillère, mairesse de Bonne-Espérance;
Madame Gladys Driscoll Martin	conseillère, mairesse de Saint-Augustin;
et Madame Chantale Otis	conseillère, administratrice Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Daren Jones.

SONT AUSSI PRÉSENTES:

Madame Karine Monger	directrice générale et greffière-trésorière;
Madame Karlie Roberts	agente administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution 2026-09-01
Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Procès-verbal;
 - 3.1 Résolution 2026-09-02
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2026;
4. Correspondances;
5. Administration;
 - 5.1 Résolution 2026-09-03
Rapports des déboursés effectués pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2026 - Approbation;
 - 5.2 Résolution 2026-09-04
Rapports des déboursés effectués pour la période du 1^{er} au 31 août 2026 - Approbation;
6. Résolution 2026-09-05
Modification du cadre d'intervention pour la vitalité du territoire - Entente de développement territorial du Fonds Régions et Ruralité intégrant le Volet 3 - Vitalisation;
7. Résolution 2026-09-06
Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité - Intégrant le volet 3 - Vitalisation - Programme de financement;
8. Résolution 2026-09-07
Alliance pour la solidarité dans le cadre du Fonds Québécois d'initiatives sociales (FQIS) - Programme de financement;
9. Avis de motion
Projet de Règlement n° 26-AR982-2026 ayant pour objet de modifier la date de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes foncières;
10. Avis de motion
Projet de Règlement n° 27-AR982-2026 relatif aux honoraires, frais et tarifs payables à la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent pour la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières;
11. Résolution 2026-09-08
Offre de services professionnels d'accompagnement pour la révision du schéma d'aménagement et de développement;
12. Résolution 2026-09-09
Appui au programme Essor Côte-Nord - Nitassinan;
13. Résolution 2026-09-10
Réaction de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent en lien avec le rapport de recommandations de la table de concertation sur les propositions d'aires marines protégées de la Basse-Côte-Nord;

14. Résolution 2026-09-11

Octroi de contrat - Appel d'offres - Acquisition d'équipements de décontamination de véhicules en fin de vie - No MRCGSL 2026-01;

15. Résolution 2026-09-12

Demande de continuité d'une table Ad Hoc de concertation pour le développement des croisières dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent - Phase III;

12. Affaires nouvelles;

13. Période de questions;

14. Fermeture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h 05 et Monsieur Daren Jones souhaite la bienvenue à tous.

RÉSOLUTION – 2026-09-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 16 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 16 septembre 2026.

PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION – 2026-09-02 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 15 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 15 juillet 2026.

CORRESPONDANCES

La correspondance a été déposée auprès des membres du conseil.

ADMINISTRATION

RÉSOLUTION – 2026-09-03 RAPPORTS DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 JUILLET 2026 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'un rapport des déboursés est présenté au Conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOS par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Monsieur Marco Wellman

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport des déboursés de la MRC du Golfe-du Golfe-du-Saint-Laurent pour la période du 1er au 30 juillet 2026 totalisant 338 955.55 \$.

RÉSOLUTION – 2026-09-04 RAPPORTS DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 AOUT 2026 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'un rapport des déboursés est présenté au Conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOS par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Chantale Otis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport des déboursés de la MRC du Golfe-du Golfe-du-Saint-Laurent pour la période du 1er au 30 aout 2026 totalisant 105 956.78 \$.

RÉSOLUTION 2026-09-05 MODIFICATION DU CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALITÉ DU TERRITOIRE - ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ INTÉGRANT LE VOLET 3 - VITALISATION

CONSIDÉRANT QUE le 30 mars 2026, la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent adoptait le cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de l'Entente de développement territorial du Fonds Régions et Ruralité intégrant le Volet 3 - Vitalisation;

CONSIDÉRANT QU' au cours de l'été 2026, la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent recevait l'avenant n° 2, modifiant deux articles importants (54 et 55) de l'Entente de développement territorial, intégrant le volet 3 - Vitalisation, nécessitant la modification du cadre d'intervention pour la vitalité du territoire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marco Wellman

APPUYÉ par Madame Chantale Otis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le cadre d'intervention pour la vitalité du territoire modifié, de transmettre une copie au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et de le publier sur le site web de la MRC.

RESOLUTION 2026-09-06 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - INTÉGRANT LE VOLET 3 - VITALISATION - PROGRAMME DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a conclu avec la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent une entente financière signée le 10 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de développement territorial du Fonds Régions et Ruralité intégrant le Volet 3 - Vitalisation, pour favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE selon les recommandations des agents de développement en conformité avec le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2025-2028;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER d'accorder une aide financière aux projets ci-dessous:

Promoteur, titre du projet, numéro de dossier	Date de début et date de fin du projet	Cout total du projet	Montant Investi par le FRR, volet 2	Montant Investi par le FRR, volet 3
Garry Etheridge, Pêcheur NEQ : 2282382292 Modernisation d'une exploitation commerciale de pêche au homard ETHG20260617 FRR2	30 septembre 2026 au 28 février 2027	19 816.00 \$	9 908.00 \$	
	Total	19 816.00 \$	9 908.00 \$	

RÉSOLUTION 2026-09-07 ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DANS LE CADRE DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) – PROGRAMME DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, agissant par l'entremise du ministère de l'Emploi de la Solidarité sociale (MESS) a conclu avec la MRC de Caniapiscau à laquelle interviennent la MRC du Golfe du Saint-Laurent et les cinq autres de la Côte-Nord une entente financière signée en décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de l'Alliance pour la solidarité vise à mobiliser les acteurs locaux et régionaux autour de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, à les encourager à collaborer, à planifier et à mettre en œuvre des initiatives structurelles pour lutter contre ces phénomènes, ainsi qu'à apporter un soutien financier aux initiatives qui s'inscrivent dans les priorités identifiées;

CONSIDÉRANT QUE selon la recommandation de l'agente de développement communautaire, et après acceptation du comité consultatif et de la MRC de Caniapiscau, en conformité avec le Plan d'action 2024-2029 de lutte contre la pauvreté;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marco Wellman
APPUYÉ par Madame Chantale Otis
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ACCEPTER de ratifier l'aide financière accordée aux projets ci-dessous:

Promoteur, titre du projet, numéro de dossier	Date de début et date de fin du projet	Cout total du projet	Montant Investi par l’Alliance, FQIS
Groupe Accessibilité Saint-Augustin OBNL Contact Famille 2027-2029 LEBG02112026 FQIS	01 avril 2027 au 31 mars 2029	60 156.00 \$	46 116.00 \$
Conseil des Innus de Pakuashipi (Centre de Sante) Conseil de bande Maison Communautaire de Pakuashipi KALL20260507 FQIS	17 septembre 2026 au 17 mars 2028	972 199.46 \$	70 000.00 \$
	Total	1 032 355.46 \$	116 116.00 \$

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT NO 26-AR982-2026 - MODIFICATION DE LA DATE DE VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Le maire de Gros-Mécatina, Monsieur Marco Wellman préfet suppléant, donne avis de motion que lors d’une prochaine réunion du conseil, il sera proposé l’adoption du projet de règlement numéro 26-AR982-2026 - Règlement ayant pour objet de modifier la date de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes foncières.

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT NO 27-AR982-2026 - HONORAIRES, FRAIS ET TARIFS POUR LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

La mairesse de Saint-Augustin, Madame Gladys Driscoll Martin donne avis de motion que lors d’une prochaine réunion du conseil, il sera proposé l’adoption du projet de règlement numéro 27-AR982-2026 - Règlement relatif aux honoraires, frais et tarifs payables à la MRC des Laurentides pour la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières.

RÉSOLUTION 2026-09-08

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS D’ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉVISION DU SCHÉMA D’AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1er décembre 2024, de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) sont en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ces orientations constituent les objectifs que poursuit le gouvernement en matière d’aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent travaille depuis 2024 à la révision du SAD et à l’intégration des nouvelles OGAT;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent est accompagné par l’Atelier Urbain expert en urbanisme, design urbain et facilitation;

CONSIDÉRANT QUE nous avons une offre de l’Atelier Urbain au montant de 20 000 dollars maximum;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ par Madame Chantale Otis
APPUYÉ par Monsieur Marco Wellman

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de l'Atelier Urbain au montant maximal de 20 000 dollars;

DE PUISER ces argents du sous l'entente avec le MAMH intitulé « Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire »;

RÉSOLUTION 2026-09-09 APPUI AU PROGRAMME ESSOR CÔTE-NORD - NITASSINAN

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, en collaboration avec la Nation Innue a récemment dévoilé les conclusions d'une étude socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE la Côte-Nord génère annuellement près de 1,7 milliard de dollars en revenus fiscaux et parafiscaux pour le Québec, alors qu'elle ne reçoit en retour que de 742 à 811 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE l'étude met en lumière le sous-financement de l'enveloppe régionale du Plan québécois des infrastructures, notamment en matière de services directs à la population, tels que la santé, l'éducation et les transports;

CONSIDÉRANT QUE l'insuffisance de la capacité d'accueil de la région de la Côte-Nord ainsi que les moyens financiers limités qui lui sont alloués;

CONSIDÉRANT QU'afin de répondre aux défis auxquels fait face la Côte-Nord, l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord et la Nation Innue demandent au prochain gouvernement du Québec de mettre en place le programme Esort Côte-Nord – Nitassinan, visant à assurer un développement juste, durable et prospère de la Côte-Nord et du Nitassinan;

CONSIDÉRANT QUE ce programme repose sur quatre piliers, soit:

- Une meilleure consultation des communautés municipales et autochtones;
- La fin de l'approche mur à mur, notamment par la mise en place de programmes adaptés aux réalités locales;
- Des investissements accrus dans les services essentiels et directs à la population;
- Le renforcement de la présence gouvernementale dans la région, notamment par la création d'emplois au sein du gouvernement du Québec et des sociétés d'État;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPUYER l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord et la Nation Innue dans leurs demandes et leurs démarches auprès du prochain gouvernement du Québec;

DE DEMANDER aux candidates et candidats à l'élection générale provinciale de s'engager à élaborer et à mettre en œuvre le programme Esort Côte-Nord – Nitassinan de concert avec les communautés;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, à la Nation Innue, aux candidates et candidats à l'élection générale provinciale dans les circonscriptions concernées.

RÉSOLUTION 2026-09-10 RÉACTIONS DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT EN LIEN AVEC LE RAPPORT DE RECOMMANDATIONS DE LA TABLE DE CONCERTATION SUR LES PROPOSITIONS D'AIRES MARINES PROTÉGÉES DE LA BASSE-CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel de projet lancé par le gouvernement du Québec en juin 2024 un seul projet a été déposé pour la municipalité régionale de comté (MRC);

CONSIDÉRANT QU'un seul projet terrestre avait reçu l'appui de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et qu'aucun projet en milieu marin avait reçu l'appui de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs avait quand même fait des propositions d'aires marines dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE des tables de concertation ont été mises en place afin de discuter des usages, des objectifs de conservation, des mesures de conservation, des limites géographiques, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la table de concertation de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a tenu cinq (5) rencontres entre septembre 2025 et juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE le comité ZIP a produit un rapport de recommandations des tables de concertation sur les propositions d'aires marines protégées de la Basse-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport fait état de l'absence de consensus pour les quatre (4) proposition d'aires marines dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marco Wellman

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE CONFIRMER son accord avec le rapport de recommandations des tables de concertation sur les propositions d'aires marines protégées de la Basse-Côte-Nord qui explique que toutes les propositions ont été refusées;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à Madame Marie Lionard, Chargée de projets aux aires marines protégées, à la Direction de la désignation des aires protégées du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

**RÉSOLUTION 2026-09-11 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES – ACQUISITION
D'ÉQUIPEMENTS DE DÉCONTAMINATION DE VÉHICULES EN FIN
DE VIE – NO MRCGSL 2026-01**

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a procédé à un appel d'offres pour le projet d'acquisition d'équipements de décontamination de véhicules en fin de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'avis d'appel d'offres a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en date du 20 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 3 septembre à 16h15 et que la soumission suivante a été reçue:

ELV SELECT INC. 1 497 499.50 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue a fait l'objet d'une analyse de conformité administrative et technique par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise est le plus bas et le seul soumissionnaire conforme, rencontrant toutes les exigences du cahier des charges, pour un montant total de 1 497 499.50 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme la disponibilité des fonds requis sous le Fonds Régions et Ruralité - Volet 4 Vitalisation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Chantale Otis

APPUYÉ par Monsieur Marco Wellman

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition d'équipements de décontamination de véhicules en fin de vie à l'entreprise [Nom de l'entreprise retenue], pour un montant maximal de [Montant] \$, taxes applicables en sus (ou taxes incluses, selon le cas);

D'AUTORISER le préfet, Monsieur Daren Jones ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Karine Monger, à signer pour et au nom de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, le contrat à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

D'IMPUTER cette dépense sous le Fonds Régions et Ruralité – Volet 4 Vitalisation.

**RÉSOLUTION 2026-09-12 DEMANDE DE CONTINUITÉ D'UNE TABLE AD HOC DE
CONCERTATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CROISIÈRES
DANS LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT - PHASE III**

CONSIDÉRANT QU'une table Ad Hoc de concertation a été créée en partenariat avec Services Québec afin d'inciter les collectivités à assumer la responsabilité de leurs propres besoins en matière d'emploi;

CONSIDÉRANT QU'une approche collaborative de ce genre favoriser les discussions ouvertes, le partage des connaissances et le développement de réseaux et de partenariats avec les acteurs locaux du tourisme qui sont nécessaires à la croissance de cette industrie;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative mise sur le renforcement des capacités de notre région pour que l'industrie des croisières puisse se développer en Basse-Côte-Nord dans le but d'aider les communautés rurales à diversifier leur base économique, à créer des emplois et à assurer la durabilité de l'industrie touristique;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à réunir divers acteurs touristiques du territoire pour qu'ils travaillent en collaboration afin d'offrir une expérience unique de haute qualité qui met en valeur la richesse de l'histoire et de la culture de notre région permettant aux visiteurs de discuter avec les habitants, de goûter à la cuisine locale et d'apprendre les moments historiques importants qui ont contribué à façonner notre région unique;

CONSIDÉRANT QUE nous visons toujours le prolongement de la saisonnalité des emplois et ultimement stabilisation d'emploi dit précaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent désire continuer à travailler à cette table Ad Hoc en partenariat avec les partenaires du milieu et également avec le support du Port de Havre-Saint-Pierre;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER à Services Québec de financer la continuité d'une table Ad Hoc pour le développement du produit de croisières dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

DE DEMANDER à Services Québec une aide financière maximale de 6 000 dollars pour le bon fonctionnement de cette table Ad Hoc;

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 16 h 42, il est proposé par Madame Dale Roberts Keats, appuyé par Monsieur Marco Wellman que la séance soit levée.